



## Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 9 décembre 2019 à 20h15

Le Président Philippe Juvet ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
3. Budget 2020
4. Arrêté relatif à l'introduction de la perception pour les personnes physiques et pour les fonds immobiliers au sens de l'article 58 LPCC – Impôt foncier
5. Information relative à la station de pompage
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

### 1. Appel

Tous les membres sont présents à l'exception de Monsieur Gérard Sermet, excusé.

### 2. Procès-verbal de la séance du 3 juin 2019

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

### 3. Budget 2020

R. Grandjean demande ce que comprend la part pour les sports à Val-de-Travers à raison de Fr. 100.00 par habitant ?

W. Gerber répond que cela comprend le Centre sportif régional et la piscine des Combes. La Robella n'est pas comprise.

R. Grandjean relève que c'est très élevé compte tenu du fait que moins de 100 personnes en bénéficient peut-être. W. Gerber précise que la part au centre sportif avait été acceptée avant la fusion et que par conséquent, nous devons nous en acquitter tant que l'emprunt de la construction du CSR n'est pas terminé. De plus, on continue de financer le fonctionnement.

René Grandjean relève une erreur dans la charge pour Barak, si c'est 10.00 par habitant, alors le montant devrait être de 4'400.00 et non 4'600.--. Le nombre d'habitant au 31.12.2019 n'étant pas connu, il est impossible d'être absolument précis.

P.-A. Gyseler demande pourquoi nous devons payer ce montant, est-ce un accord avec la Commune de Val-de-Travers ?

L. Piaget répond que Barak n'a rien à voir avec la Commune de Val-de-Travers. Beaucoup de jeunes fréquentent Barak. Ils y sont bien encadrés par des éducateurs spécialisés. Lorsque la Commune n'a plus soutenu la Robella, alors le Conseil général a décidé de soutenir Barak à raison de Fr. 10.00/habitant.

R. Grandjean relève qu'il a pu lire sur le site de Barak qu'ils ont reçu un montant à hauteur de Fr. 530'000.-- de la Loterie. Par conséquent, faut-il encore les soutenir financièrement ?

L. Piaget relève que la Loterie les a soutenus pour la réfection du bâtiment. La Commune paie pour le fonctionnement.

Jérôme Gyseler donne lecture du rapport de la commission financière qui approuve le budget 2020.

Le budget est accepté à l'unanimité.

#### **4. Arrêté relatif à l'introduction de la perception pour les personnes physiques et pour les fonds immobiliers au sens de l'article 58 LPCC – Impôt foncier**

L. Piaget explique le principe de l'impôt foncier qui n'existait pas dans le canton de Neuchâtel. Comme l'Etat reporte les charges sur les Communes pour env. 40'000.--, pour notre Commune, cet impôt permettra de ne pas augmenter d'autant notre déficit.

Cet impôt sera facturé aux personnes hors village. Dès 2020, l'administration facturera et dès 2021, ce sera l'Etat en même temps que les impôts.

René Grandjean relève qu'en fait, l'état se décharge sur les Communes pour faire le sale boulot. L. Piaget répond qu'effectivement, l'état présente un budget bénéficiaire mais ne précise pas que les budgets des Communes sont de plus en plus déficitaires.

Jérôme Gyseler lit l'arrêté de la commission financière qui préavise favorablement l'arrêté proposé par le Conseil communal.

LP lit l'arrêté. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

#### **5. Information relative à la station de pompage**

L. Piaget explique les problèmes rencontrés avec la station de pompage des Combes au vu des pompes vétustes. Depuis deux mois les UV sont en panne. Un montant de Fr. 60'000 devrait être prévu si on les change. De plus, il faut modifier la partie électrique. Après réflexion et discussion avec le fontainier, il a été décidé de prendre l'eau à Semver. Dès 2021, 20 cts d'augmentation sont prévus à la suite du changement des conduites... si la station devait être réparée, alors, il faudrait compter 15 cts supplémentaires. De plus, l'année passée il y a eu un problème avec le Lac des Taillères. Semver ne fonctionnait plus et nos sources ne donnaient plus suffisamment d'eau. Si on rénove, il y a un coût de Fr. 600'000.-- qui devrait être voté cette législature étant donné que le frein à l'endettement ne peut être dépassé qu'une fois par législature.

A ce jour l'eau du village provient de Semver. Comme Val-de-Travers a voté un crédit pour prévoir une redondance à Fleurier, l'Etat est ouvert à cette solution. Le Conseil communal a été très partagé dans cette décision car il est difficile d'accepter de laisser tomber les sources... Au final, le Conseil communal a décidé de prévoir un moratoire pour vérifier le débit des sources et ainsi réfléchir à une bonne solution. Pour les paysans, la zone reste identique à l'actuel protection des sources. A ce jour, il y a des appareils qui calculent le débit des sources et on saura ainsi s'il est judicieux d'investir autant d'argent. Ce moratoire est prévu pour trois ans, il permettra, sans changer le prix de l'eau, de rénover nos conduites durant ce laps de temps.

L. Piaget précise qu'il est possible pour le Conseil général de demander une suspension de séance afin de proposer une autre solution au Conseil communal.

F. Gyseler demande s'il n'y a pas de possibilité transitoire ? C'est soit tout ou rien ?

L. Piaget répond qu'effectivement, soit on refait tout soit rien. Si on attend trois ans le budget des travaux ne va pas forcément augmenter.

R. Buchs demande ce qu'il en est des subventions pour un tel dossier ? L. Piaget précise qu'il serait possible d'espérer une subvention cantonale de 60% au lieu de 20%. Toutefois, le Conseil communal privilégie d'attendre 3 ans pour vérifier les comptes et surtout les débits des sources.

F. Gyseler demande s'il est exact que nous avons auparavant 70 à 80% d'eau communale ? L. Piaget répond par l'affirmative, toutefois, à ce jour, nous avons moins de neige et par conséquent moins d'eau. Même le fontainier estime qu'il vaut mieux attendre ces trois ans et mieux étudier le dossier.

R. Buchs estime qu'il est nécessaire d'avoir cette durée de trois ans pour mieux réfléchir.

J. Gyseler demande s'il est possible de prolonger les mesures de débit à plus d'une année ? L. Piaget explique que l'Etat finance pour la première année, si on désire plus longtemps, il faudra financer cette étude par la Commune.

D. Walther demande s'il est prévu à l'avenir d'utiliser César Guye ? L. Piaget répond par l'affirmative.

F. Gyseler demande si les deux captages sont prévus dans le montant de Fr. 600'000.-- ?

L. Piaget répond affirmativement selon des devis établis il y a une année.

Tous les membres du Conseil général acceptent la proposition du Conseil communal.

## 6. Informations du Conseil communal

L. Piaget informe de la pose de panneaux d'information touristique. La société Historika a réalisé ce travail qui a été financé par des entreprises du village. Trois panneaux doivent encore être posés. Ces panneaux de bienvenue sont financés par l'Usine Piaget.

## 7. Divers

J. Gyseler demande si les revêtements bitumeux qui ont été réalisés à ce jour sont définitifs ou juste pour l'hiver ? L. Piaget répond que les définitifs seront effectués au printemps.

N. Alber informe que 6 sous-stations alimentent 9 bâtiments communaux dans le dossier du chauffage à distance. Un privé et le home des Marronniers sont également déjà raccordés. Les chauffagistes avaient trop de travail pour terminer les travaux. Par conséquent, la suite des raccordements reprendra l'année prochaine.

L. Piaget présente un discours de fin d'année.

PH. Juvet remercie le Conseil communal pour le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h15

La Côte-aux-Fées, le 9 décembre 2019/prp/fp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Pétremand

